

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	01.07.2026	D22	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : JD/JS

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	CESSION DE MATERIEL INUTILISE MATERIELS DU SERVICE SCOLAIRE VENTE EN LIGNE DE MATERIEL
--------------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2026-05 du 20 mars 2026, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	01 JUILLET 2026
Date de mise en ligne	01 JUILLET 2026

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers n'a plus l'utilité le conseil municipal a, par délibération **2021-256 du 08/04/2021**, approuvé le principe de la vente de biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Webenchères ».

Suite à la fusion des plateformes « Webenchères » et « Agorastore », la mise en vente de matériel a désormais lieu sur la plateforme « Agorastore ».

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera inférieure à 4 600 € :

Quantité	Désignation	Marque	Numéro d'inventaire	N° Agorastore	Montant de la mise à prix en €
1	Lot de 11 chaises maternelle	-	Hors inventaire	142	80€
1	Armoire basse de rangement inox	CAPIC	Hors inventaire	143	150€

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Le Maire décide :

- 1 - D'APPROUVER** la vente des biens ci-dessus référencés,
- 2 - DE RELANCER** la vente, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%,
- 3 - DE CONCLURE** la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire,
- 4 - DE DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Le Maire,

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20260701-D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026